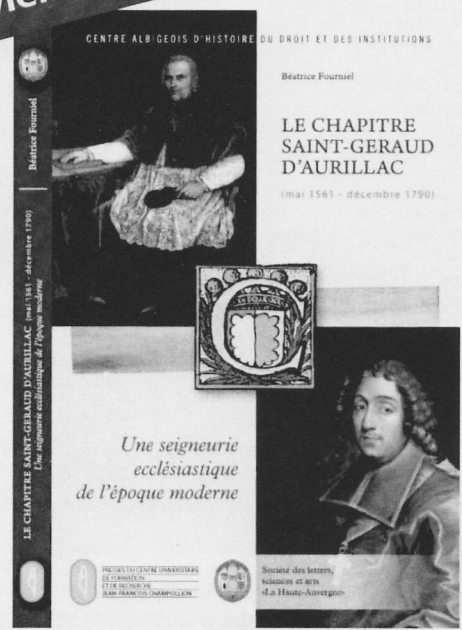




En souscription jusqu'au 31 janvier

Conférence de présentation par l'auteur le samedi 26 février 2011, à 14 heures, au siège de la SHA

Béatrice Fourniel
 Lauréate du Prix 2009 de la SHA
Le chapitre
Saint-Géraud d'Aurillac
(1561-1790)
Une seigneurie ecclésiastique
à l'époque moderne



À Aurillac, le nom de Géraud reste à jamais gravé dans l'histoire, dans les pierres, au cœur de la ville. Il faut dire que c'est à lui que la cité doit sa naissance et son développement. Il lui donna, au IX^e siècle, sa première institution, une abbaye bénédictine. Celle-ci fut florissante avant de connaître la décadence qui entraîna sa sécularisation, au XVI^e siècle, en un chapitre de chanoines réguliers, objet de cette étude. Le chapitre connaît alors plus de deux siècles d'existence dans une sérénité relative, si l'on omet les bouleversements de la fin du XVI^e siècle, liés aux affrontements entre catholiques et protestants. L'institution est bien implantée dans la ville, ayant conservé bon nombre de privilèges, et ses dignitaires jouissent des honneurs dus à leur fonction. Si le monastère bénédictin de Saint-Géraud avait finalement été supprimé en raison des manquements de ses membres à leurs obligations, le chapitre connaît, avec la Révolution, le sort de tous les chapitres de France. La constitution civile du clergé du 12 juillet 1790 supprime en effet tous les chapitres et communautés religieuses, féminins et masculins, réguliers et séculiers. Le chapitre d'Aurillac en fait partie. C'est donc à une connaissance approfondie et nuancée d'un pan d'histoire important pour la ville d'Aurillac que Béatrice Fourniel convie non seulement les spécialistes de l'histoire des institutions religieuses, mais aussi un large public cultivé.

Co-édition Société « La Haute-Auvergne » / Centre albigeois d'histoire du droit et des institutions

BULLETIN DE SOUSCRIPTION (parution en février 2011)

Mme / Mlle / M.

Adresse :

N° de téléphone : Courriel :

Souscrit à l'ouvrage de Béatrice Fourniel, *Le chapitre Saint-Géraud d'Aurillac (1561-1790)*

Nombre d'exemplaires : x 20 € à retirer au siège, rue Vermeuzouze, lors des permanences ou lors de la conférence de l'auteur, le 26 février,

ou x 25 €, expédié par la poste à l'adresse communiquée
 (prix public après parution : 25 €)

soit, à régler : €

À déposer ou à envoyer au siège de la Société des lettres, sciences et arts « La Haute-Auvergne », 12 rue Vermeuzouze, 15000 Aurillac (permanence les mardis, jeudis, 8 h - 11 h), accompagné d'un chèque à l'ordre de la Société « La Haute-Auvergne », **avant le 31 janvier 2011**